

Séance extraordinaire du 10 décembre 2012

À cette séance extraordinaire tenue le dixième jour du mois de décembre de l'an deux mille douze, étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Patrice Simard
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Scott Mitchell*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Offre d'achat pour le terrain dans le Développement de la Chaudière

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre d'achat pour le terrain situé dans la rue du Torrent, au montant de 108 000 \$ sur le lot numéro 4 431 529;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

3156-12-12

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de l'offre pour l'achat du terrain, numéro de lot 4 431 529 situé dans la rue du Torrent au montant de 108 000 \$, taxes exclues.

*Avis motion
no 310*

Avis de motion

*Avis de motion est donné par le conseiller Patrice Simard qu'un règlement portant le **numéro 310** et ayant pour objet un règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2013 et les conditions de leur perception, sera présenté lors d'une prochaine assemblée.*

Mandat à Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

3157-12-12

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mandater la Firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats afin de représenter la Municipalité à la Cour municipale.

Monsieur Patrice Simard, conseiller s'abstient de participer aux délibérations et de voter à ce sujet.

Demande à la Commission de Toponymie

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une nouvelle rue dans le secteur de la rue Boisé du Vigneron;

CONSIDÉRANT qu'une demande sera adressée à la Commission de Toponymie pour l'acceptation de la rue qui portera le nom de : rue Magalie;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

3158-12-12

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la demande sera adressée à la Commission de toponymie pour l'attestation d'officialisation de la rue Magalie.

Je, Clément Marcoux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Patrice Simard à 19 :00 hres.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier